

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 2 février 2022

Objet : AGRICULTURE

Synthèse du rapport :

Le Département veut favoriser une agriculture durable, autonome et implantée dans la vie de son territoire. Il intervient en direction des exploitations ou des organisations professionnelles agricoles qui contribuent à démultiplier l'action départementale. Le soutien au laboratoire départemental, au sein du GIP LABOCEA, contribue à la sécurité sanitaire des élevages et des populations du département. En 2022, les actions liées à la préservation du bocage et au développement des exploitations en agriculture biologique sont financées sur le budget annexe Biodiversité et Paysages pour un montant de 476 K€ en investissement.

Au total, cette politique mobilise 4,5 M€ de crédits de paiement en fonctionnement et 3,4 M€ en investissement (part du Budget Biodiversité et Paysages incluse).

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. SOHIER, rapporteur au nom de la 1^{ère} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour, 1 conseiller ne prenant pas part au vote – M. PAUTREL), dans la séance du 2 février 2022 ;

DECIDE :

- *d'approuver l'ensemble des propositions exposées au présent rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;*
- *d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux annexés ;*
- *d'approuver l'attribution des subventions au profit des bénéficiaires et pour les montants mentionnés dans le tableau annexé (annexe 1) ;*
- *d'approuver l'actualisation des modalités d'intervention par dispositif (fiches 1.1 à 1.7 annexées au présent rapport) ;*

- d'approuver les termes de la convention type ci-annexée (annexe 2), à conclure avec chacun.e des co-contractant.es Solidarité Paysans de Bretagne, Fédération des CUMA Bretagne Ille Armor, CRPF et Abibois, pour les montants mentionnés dans le tableau annexé (annexe 1) ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tous actes s'y rapportant ;

- d'ouvrir au budget primitif de nouvelles autorisations d'engagement et de programmes millésimées 2022 mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Code	Objet	Montant (encours)
<u>AUTORISATION D'ENGAGEMENT</u>		
AGRIF002	SOUTIEN A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS	93 500 €
AGRIF003	AIDE AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTE	40 000 €
AGRIF005	PARTICIPATION CHAMBRE AGRICULTURE	416 600 €
AGRIF009	APPEL A PROJETS SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	130 000 €
<u>AUTORISATION DE PROGRAMME</u>		
AGRII001	PROGRAMME EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE	1 200 000 €
AGRII010	BREIZH FORET	5 000 €

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 3 février 2022

Le directeur général du pôle dynamiques territoriales

Laurent COURTET